

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Bureau syndical

Réunion du lundi 6 octobre 2025

Date de convocation : 5 septembre 2025	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 15 octobre 2025	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2025-33

**OBJET : Affectation de financement de bornes de recharge
(1^{ère} tranche, programme VE 2025)**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le SIX du mois d'OCTOBRE, lundi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au Complexe Saintes Végas, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 5 septembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Marie PETIT et Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET, MM. Christian LUCAZEAU, Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour poursuivre le déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire de compétence du SDEER, le Comité, réuni le 4 avril 2025, a voté un montant de travaux de 300 000 euros (HT) dans le programme VE 2025.

Par ailleurs, le Comité a donné mandat au Bureau pour engager le SDEER dans la construction de jusque quatre bornes de recharge à haute puissance à déployer dans des

zones de fréquentation élevée de bornes existantes du SDEER et qui ne seraient pas couvertes par l'appel à initiatives privées (AIP) en cours.

M. le Président présente les constats suivants :

- la fréquentation des bornes de recharge dans l'île de Ré a sensiblement augmenté, tout particulièrement pendant la période estivale ;
- le candidat retenu pour contractualiser avec le SDEER dans le cadre de l'AIP ne propose pas d'implanter de borne de recharge haute puissance dans l'île de Ré ;
- la borne de recharge rapide située à Saint-Martin-de-Ré présente de nombreux dysfonctionnements et doit être déposée. Pour des raisons d'environnement direct, il est préférable d'envisager son remplacement par une borne identique ;
- l'emplacement de la borne de recharge rapide actuellement située à Sainte-Marie-de-Ré présente tous les avantages pour accueillir une borne de recharge haute puissance (axe principal de trafic routier, proximité immédiate d'un poste de distribution publique) ;
- la borne de recharge rapide actuellement située à Sainte-Marie-de-Ré est du même modèle que la borne de Saint-Martin-de-Ré.

M. le Président propose au Bureau d'affecter une part du montant de travaux permis par le programme VE 2025 du SDEER, soit 55 000 euros (HT), à une première tranche composée des opérations suivantes :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
VE369-1001	St-Martin de Ré	Rue du Père Ignace (dépose-repose d'une borne de recharge rapide)	10 000
VE360-1001	Ste-Marie-de-Ré	Chemin des Sables (pose d'une borne de recharge haute puissance)	45 000
Total			55 000



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*